

Avis voté en plénière du 25 juin 2019

Valorisons les langues des Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale

Déclaration du groupe CGT-FO

Il est difficile de regarder les langues avec recul et objectivité uniquement, car elles renvoient aussi bien à ce que nous sommes, aux liens affectifs, émotionnels que nous entretenons avec notre histoire et aussi à notre rapport à l'autre, dans sa différence et dans sa complémentarité.

La langue peut mettre en opposition notre besoin d'un système d'expression commun pour faire société et faciliter les échanges et la communication entre un maximum de personnes et les implications qu'un tel choix peut avoir sur le processus de hiérarchisation et de sélection d'une langue dominante. En ce sens, la langue peut être un réel instrument politique et idéologique. Bien sûr l'utilisation d'une langue dominante non maternelle peut limiter certaines de nos expressions. De même certaines langues risquent de carrément disparaître et réduire encore un peu plus le patrimoine linguistique de l'humanité. Selon l'Unesco, 50 % des 7000 langues du monde sont dans cette situation.

Ainsi la charte européenne des langues régionales ou minoritaires cherche à protéger et à promouvoir ces langues. La France a signé cette charte sans toutefois la ratifier. Cette hésitation montre à quel point la reconnaissance des langues régionales reste encore un tabou, car le choix d'une langue unique (le Français) est pensé, en particulier depuis la révolution française, comme étant le gage de l'unité politique de la nation.

Cet avis met en lumière la diversité et l'importance des langues régionales dans les Outre-mer, qui sont par ailleurs de plus en plus exposées au risque de disparaître si rien n'est fait pour les reconnaître et surtout permettre leur usage en les inscrivant dans les systèmes scolaire et administratif et dans l'ensemble de la vie économique sociale et culturelle.

Sans doute des efforts sont faits en particulier dans le domaine de l'enseignement mais leurs impacts restent limités. Cet avis préconise de mettre en place les moyens humains et matériels nécessaires au développement des langues régionale qui doivent être systématiquement proposées en tant que langues d'enseignement. Pour cet avis cette reconnaissance du fait linguistique régionale doit aussi passer par une reconnaissance institutionnelle et la ratification par la France de la charte européenne des langues régionales serait un premier pas.

Ces langues doivent ainsi être reconnues, développées et encouragées pour que leur usage devienne une réalité aussi bien à l'école que dans l'espace public ou dans les productions culturelles.

Pour le groupe FO, l'intérêt de sauvegarder les langues régionales et de développer leur usage n'aura de sens que s'il est pensé dans un objectif d'enrichissement et de complémentarité par rapport à la langue commune de la République. Nous craignons que la reconnaissance des langues régionales ouvre la porte encore plus à l'application de politiques régionales dérogatoires au cadre national et justifierait ainsi l'instauration de droits spécifiques à chaque territoire, y compris dans les domaines des droits sociaux et du travail. Nous croyons à l'unicité de la République, à sa continuité et à la nécessité du combat pour l'égalité des droits et contre les inégalités qui minent nos territoires et qui laissent nos concitoyens des Outre-mer dans des zones de sous-droit. Nous alertons sur l'urgence du combat pour l'égalité des droits sur l'ensemble du territoire de la République.

Malgré nos réserves, nous avons voté cet avis car l'enjeu est de préserver un pan de la culture des Outre-mer.